

Cultiver l'avocatier



23 janvier et 2 Février 2024

Objectif

I Connaître les conditions de production de l'avocat et évaluer sa faisabilité

Public visé

| Agriculteurs ou porteurs de projet

Tarif

| Agriculteurs 70 € Autres publics 602 €

Durée & Horaires

12 jours De 9h à 12h30 - 14h à 17h30

Lieu

I PERPIGNAN -Maison de l'Agriculture

Validation

I Attestation de fin de formation

Pré-requis

|Aucun

Cette formation vous permettra d'appréhender les techniques de production de l'avocat et connaître l'état du marché et les opportunités économiques.

Programme:

1ère séance :

Production et marché mondial de l'avocatier.

- Présentation de la botanique de l'avocatier.
- Principales races et variétés en production dans le monde.

Avant la plantation : type de sol, climat, eau, porte-greffes...

La plantation : type de plantation, distance de plantation, époque de plantation,...

Irrigation et fertilisation, taille,...

2e séance :

Présentation des principales maladies de l'avocatier.

- Présentation des principaux ravageurs de l'avocatier.
- Maîtrise de la pollinisation et la charge

La gestion de l'irrigation de l'avocatier.

- Gestion de la fertilisation organique et chimique.
- Présentation des différents types de taille en avocatier. Bilan de stage

Méthodes pédagogiques : Exposés en salle, témoignages, échanges, visite d'exploitation

Méthodes d'évaluation : questionnaires Modalités de suivi : feuilles d'émargement

Intervenants: Reinaldo AGUILAR -conseiller arboriculture, Chambre d'Agriculture des Pyrénées

Orientales

Responsable du stage: Alenka MITRENKO - 06 70 76 60 50 & mail: a.mitrenko@pyrenees-

orientales.chambagri.fr

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO n°04.68.35.74.00 afin de vous proposer un accompagnement adapté »

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 10 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics et prérequis :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(rice)s »), conjoint(e)s collaborateur(rice)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles.

Des précisions sont apportées dans la présentation de chaque stage lorsque des prérequis sont nécessaires et/ou que le public visé est spécifique.

Les conditions financières et prise en charge:

- "Contributeur(trice)s VIVEA"

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

Attention le plafond des formations est limité à 3000€ (en 2023) par année civile, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

- "Autres publics"

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- "Jeunes en démarche d'installation"

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA (sur certaines priorités VIVEA), sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation. Un chèque de garantie vous sera demandé.

- "Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement ainsi que l'attestation de formation.

Horaires:

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez contacter le référent de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales au 04.68.35.74.00, afin de vous proposer un accompagnement adapté ou le cas échéant vous réorienter.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle

N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les men	Cultiver l'avocatier	
Adresse personnelle		
		N° OCTAGRI : 2366086
Code Postal		Bulletin d'inscription à
		compléter et renvoyer
		avant le 15 Décembre 2023
Niveau de formation/diplôme		
Date et lieu de naissance à		Filière biologique :
Nom et adresse de l'entreprise		Oui
Mail de l'entreprise		□ Non
N°SIRET	Code APE	
	Frais pédagogiques	Informations pour votre prise
Statuts	par chèque libellé à l'ordre de : Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.	en charge financière
Aminulaum (at annimilá) estimata		
Agriculteur (et assimilé) cotisant au VIVEA à jour de ses paiements MSA (ou	70 €*	
bénéficiant d'un plan d'échelonnement) : □ Exploitant	*Sous réserve de financement VIVEA et à jour de vos cotisations.	Une « Attestation de régularité de situation au regard du Fonds
☐ Conjoint collaborateur		d'assurance formation VIVEA »
☐ Aide familial		pourra vous être demandée.
Cotisant solidaire	Etablir 1 chèque de	Fonce pour
	70 et de 140 €* chacun	vivea des Entrepreneurs du Vivant
Participants aux travaux :	* dans le cas de non éligibilité au fonds VIVEA	
☐ Retraité	210 €	Ressortissants de la Chambre d'Agriculture non contributeurs
□ Conjoint non cotisant□ Aide-familial sans statut	210 €	à un fond de formation
□ En cours d'installation	GRATUIT*	Contactez-le
Réunion créateur suivi le :	Chèque de garantie de 210 €	Point Accueil Installation
Autodiagnostic réalisé : oui / non	Sous réserve d'avoir ouvert un PPP et de n'avoir aucun	C. Davesa au 04.68.51.90.80 pour date de réunion &
	autre statut déclaré auprès de la MSA (cot sol, conjoint collaborateur, etc.)	autodiagnostic
□ Salarié d'exploitation		Pensez à faire votre demande prise en charge au
Employeur cotisant à OCAPIAT		préalable sur <u>www.ocapiat.fr</u>
Autres publics :	602 €	Pour contactez OCAPIAT :
□ Autres fonds de formation□ Particulier		- 04.99.52.21.21
☐ Autre précisez :		- occitanie@ocapiat.fr
Je confirme avoir pris connaissance du prog Fait à , Le	gramme de la formation et des conditions g	énérales de vente.
Signature du stagiaire :	Pour l'entreprise (<u>si salarié</u>) Nom et qualité :	Pour la Chambre d'Agriculture 66
	Signature :	La présidente, Fabienne BONET
	(cachet entreprise obligatoire)	BUNET

Questionnaire des attentes Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes !

VOTRE ACTIVITE Productions:			
Avez-vous déjà suivi une formation • Non • Oui, laquelle et quand ?	sur ce thème		
Quels types de sols ?			
Avez-vous eu des problèmes de ge □ Non □ Oui	l ces cinq derr		
		ırs du stage ? □ Non	□ Oui
mment avez-vous eu connaissance de	cette formation	? (1 seule réponse possib	le)
☐ Site Internet Chambre d'Agriculture		☐ Courrier mail ou postal ☐ Bouche à oreille	□ Conseiller □ Site Internet du VIVEA
□ Page Facebook CA66 □ Autres :	-		
•	Productions: VOS ATTENTES POUR CETTE FORM Avez-vous déjà suivi une formation Non • Oui, laquelle et quand? Sur quel terroir sont les parcelles Quels types de sols? Avez-vous eu des problèmes de ge □ Non □ Oui elles sont vos attentes quant à ce stage VOUS ET LE SERVICE FORMATI cepteriez-vous de faire visiter votre exp	Productions: VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème Non • Oui, laquelle et quand?	Productions: VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème? Non Oui, laquelle et quand? Sur quel terroir sont les parcelles pressenties? Quels types de sols? Avez-vous eu des problèmes de gel ces cinq dernières années? Non □ Oui elles sont vos attentes quant à ce stage? VOUS ET LE SERVICE FORMATION cepteriez-vous de faire visiter votre exploitation au cours du stage? □ Non mment avez-vous eu connaissance de cette formation? (1 seule réponse possib

Règlement général sur la protection des données

Vos données personnelles recueillies dans le présent bulletin d'inscription font l'objet de traitements informatisés (exécution, suivi, facturation de cette formation et création d'accès sur la plateforme d'apprentissage en ligne pour des modules à distance) mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, responsable de ce traitement, basés sur l'article 6.1b du règlement européen RGPD 2016/679.

Dans le cadre de l'exercice de nos missions de service public (article 6.e du même règlement) vos données nous permettront :

- de mettre à jour les bases clients des Chambres d'Agriculture afin de vous informer sur des thématiques en lien avec votre activité agricole (actualités techniques, réglementaires, institutionnelles, conjoncturelles, calamités agricoles ...).
- d'élaborer des statistiques et des études collectives relatives au monde agricole après anonymisation. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales se réserve la possibilité d'utiliser vos coordonnées dans le cadre de ses activités de prospection commerciale (proposition de formation, prestations techniques, accompagnement...).

Vous pouvez manifester votre opposition à ce traitement en cochant la case ci-dessous :

□ Je refuse que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales me propose ses offres commerciales en dehors de ses newsletters et flash d'information pour lesquels je suis abonné.

L'accessibilité à vos données est strictement limitée aux agents des Chambres d'agriculture. Nous les conservons raisonnablement dans la limite de nos obligations de conservation et d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dpd@pyrenees-orientales.chambagri.fr ou par voie postale. Plus d'informations sur https://po.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Service Formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 av. de Grande-Bretagne - 66025 Perpignan Cedex

04 68 35 87 81 / l.duclos@pyrenees-orientales.chambagri.fr